**Modèle de conclusions d’intervention volontaire**

Audience du  *[date et heure]*

RG n° [\*\*/\*\*\*\*]

A Mesdames et Messieurs les Président et Conseillers du Conseil de prud’hommes / Tribunal judiciaire / Cour d’appel de *[ville]*

**CONCLUSIONS D’INTERVENTION VOLONTAIRE**

POUR : [*nom du syndicat*]

 Ayant son siège [*adresse*]

Prise en la personne de son représentant légal dûment habilité et domicilié en cette qualité au siège [*représentant légal*]

*INTERVENANT VOLONTAIRE*

Ayant pour avocat / défenseur syndical : [*nom et coordonnées de l’avocat ou du défenseur syndical*]

**DANS LE LITIGE OPPOSANT :**

[*Noms, prénoms / dénomination sociale du demandeur / appelant*]

*DEMANDEUR / APPELANT*

Ayant pour avocat / défenseur syndical : [*nom et coordonnées de l’avocat ou du défenseur syndical*]

ET

[*Noms, prénoms / dénomination sociale du défendeur / intimé*]

*DEFENSEUR / INTIME*

Ayant pour avocat / défenseur syndical : [*nom et coordonnées de l’avocat ou du défenseur syndical*]

**PLAISE AU CONSEIL / AU TRIBUNAL / A LA COUR**

**RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCEDURE**

[*Expliquer brièvement l’objet du litige et la procédure*]

**DISCUSSIONS**

1. **Sur la recevabilité de l’intervention volontaire du syndicat CGT**
2. Rappel des règles applicables

L’article L. 2131-1 du Code du travail donne la définition des syndicats professionnels :

*« Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes mentionnées dans leurs statuts. »*

L’article L. 2132-3 du Code du travail dispose quant à lui que :

« *Les syndicats professionnels ont le droit d’agir en justice.*

*Ils peuvent, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile concernant les faits portant un préjudice direct ou indirect à l’intérêt collectif de la profession qu'ils représentent.* »

*Puis citer des jurisprudences dans lesquelles l’intervention volontaire d’un syndicat a été reconnue valable pour des faits identiques à ceux de l’espèce.*

*Par exemple :*

*La Cour de cassation a déjà pu valider l’intervention volontaire d’un syndicat dans un litige relatif à la requalification de CDD en CDI, considérant que :*

*« la violation des dispositions relatives au contrat de travail temporaire qu'au contrat de travail à durée déterminée est de nature à porter préjudice à l'intérêt collectif de la profession » (Cass. soc., 29 juin 2017, n°15-29314).*

*Si aucune jurisprudence n’existe sur le cas spécifique, il faut raisonner par analogie à partir de jurisprudences rendues sur des faits pouvant être comparés à ceux de l’espèce.*

1. En l’espèce

[*dénomination du syndicat CGT*] est un syndicat professionnel au sens des articles L . 2131-1 et L. 2132-3 du Code du travail.

L’article \*\* de ses statuts prévoit qu’il a pour objet de [*citer l’article des statuts expliquant l’objet du syndicat*].

Conformément à l’article [\*\*] des statuts, [*identité de la personne mentionnée par les statuts pour représenter le syndicat en justice*] a été habilité par délibération du [organe délibérant] datée du [*date de la délibération*] pour agir en justice au nom du syndicat.

***Pièce n°1 : statuts du syndicat***

***Pièce n°2 : preuve du dépôt en mairie des statuts***

***Pièce n°3 : délibération du [\*\*]***

En l’espèce, [*expliquer la problématique juridique du litige portant atteinte à l’intérêt collectif de la profession*].

*Par exemple :*

*En l’espèce, Monsieur / Madame X sollicite la requalification de ses CDD en CDI.*

La violation de ces dispositions porte atteinte à l’intérêt collectif défendu par [*dénomination du syndicat*], qui a donc intérêt à agir aux côtés de Monsieur / Madame X.

**Son intervention volontaire sera donc jugée recevable.**

1. **Sur [*l’objet du litige*]**

[*Développer l’argumentation juridique et factuelle au soutien des demandes du / de la salarié.e*].

1. **Sur les demandes du [*dénomination du syndicat*]**

[*Expliquer la gravité préjudice causé à l’intérêt collectif de la profession (nombre de salariés concernés, gravité du manquement, répétition du manquement …)].*

Compte tenu de la gravité des manquements de la société [*nom de la société*], le syndicat [*dénomination du syndicat CGT*] est bien fondé à solliciter la somme de [\*\*] euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice causé à l’intérêt collectif de la profession.

Il est en outre fondé à solliciter la condamnation de [*nom de la société*] à lui verser la somme de [\*\*] euros sur le fondement de l’article 700 du Code de procédure civile.

**PAR CES MOTIFS**

Il est demandé au Conseil / Tribunal / à la Cour, de bien vouloir :

* **Juger** recevable l’intervention volontaire du syndicat [*dénomination du syndicat CGT*] ;
* [*demande au soutien du / de la salarié.e*] ;
* **Condamner** la société [*nom de la société*] à verser au syndicat [*dénomination du syndicat CGT*] :
	+ \*\* euros à titre de dommages et intérêt en réparation du préjudice causé à l’intérêt collectif de la profession ;
	+ \*\* euros au titre de l’article 700 du Code de procédure civile.

*[à adapter selon la juridiction : exécution provisoire sur le fondement de l’article 515 du Code de procédure civile, capitalisation des intérêts sur le fondement de l’article 1343-2 du Code civil, demande d’annulation ou de confirmation du jugement si procédure d’appel …]*

*[SIGNATURE]*

**Bordereaux de pièces communiquées :**

***Pièce n° 1 : statuts du syndicat***

***Pièce n° 2 : preuve du dépôt en mairie des statuts***

***Pièce n° 3 : délibération du [\*\*]***

***Pièce n° 4 :***

***Pièce n° 5 :***

***…***